



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité exécutif****105<sup>e</sup> réunion**

Genève, 29 mai 2019

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives au Comité des transports intérieurs :  
décisions sur les questions relatives  
au Comité des transports intérieurs****Décision relative aux trois organes subsidiaires du Comité  
des transports intérieurs***Contexte*

1. Lors de sa quatre-vingt-unième session (Genève, 19–22 février 2019), le Comité des transports intérieurs a adopté le renouvellement des mandats des groupes d'experts suivants (ECE/TRANS/288, paragraphes 23, 56 et 69 respectivement) :

- a) Le Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport afin de soumettre son rapport en septembre 2020 à son organe de tutelle, le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) ;
- b) Le Groupe d'experts sur la signalisation routière jusqu'en juin 2019 ;
- c) Le Groupe d'experts sur l'accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) jusqu'en juin 2021.

2. Le Comité exécutif est invité à approuver le renouvellement des mandats des groupes d'experts mentionnés ci-dessus.

*Projet de décision*

3. Le Comité exécutif approuve par le présent document le renouvellement des mandats du :

- a) Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport jusqu'en juin 2020, tel qu'il figure dans le document ECE/TRANS/288 ;
- b) Groupe d'experts sur la signalisation routière jusqu'en juin 2019, tel qu'il figure dans le document ECE/TRANS/288 ;



c) Groupe d'experts sur l'accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) jusqu'en juin 2021, tel qu'il figure dans le document ECE/TRANS/288.

---